AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0789
FR0000125585-FS0439

15 mai 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 mai 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2019, le seuil de 5% capital de la société VIVENDI.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2019, le seuil de 5% capital de la société VIVENDI et détenir 65 707 103 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,69% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	16 032 661	1,23	16 032 661	1,14
Détention (par assimilation)	49 674 442	3,79	49 674 442	3,54
Total Société Générale	**65 707 103**	**5,02**	**65 707 103**	**4,69**

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 13 mai 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 13 190 907 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 4 *call* listés à dénouement physique portant sur 301 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 32 € ;

- une position acheteuse sur 4 contrats d'achat à terme portant sur 11 983 407 actions VIVENDI, dénouable jusqu'au entre le 6 mai 2020 et le 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 25 € ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 309 340 098 actions représentant 1 402 020 560 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 12 *put* listés à dénouement physique portant sur 901 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au entre le 17 mai 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 13 mai 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 36 483 535 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 20 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 220 220 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 16 mai 2019 au prix unitaire par action 25,77 € et 25,95 € ;

- une position acheteuse sur 5 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 5 683 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;

- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier portant sur 885 326 actions VIVENDI, dénouable le 1er juin 2023 ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme portant sur 35 225 060 actions VIVENDI, d'échéances jusqu'au entre le 9 avril 2021 et le 9 avril 2024 ;

- une position acheteuse sur 4 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 141 550 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au entre le 14 mai 2019 et le 18 juin 2019 à des prix par action compris entre 23,50 € et 24 € ;

- une position vendeuse sur 1 *call warrant listé* à dénouement en espèces et portant sur 14 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 16 décembre 2022 au prix unitaire par action de 39 € ; et

- une position vendeuse sur 9 *put warrants listé* à dénouement en espèces et portant sur 5 682 actions VIVENDI, exerçable entre le 21 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix par action compris entre 22 € et 33,82 €.
